



SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET AYANT DROIT

Table des matières

I. COMMENT SAVOIR SI JE SUIS SPORTIF AYANT DROIT ?	2
II. ÊTRE IDENTIFIÉ COMME SPORTIF AYANT DROIT PAR PARCOURSUP, QUEL INTÉRÊT ?	2
III. CONNAÎTRE LE CALENDRIER 2026.	2
IV. RENSEIGNER MON STATUT DE SPORTIF RECONNU SUR PARCOURSUP.	3
1. <i>Pour les candidats en reprise d'études ou en réorientation</i>	3
2. <i>Je change d'académie pour raisons sportives ? J'anticipe les démarches !</i>	4
V. JE N'AI PAS DE PROPOSITION D'ADMISSION DANS L'ACADÉMIE OÙ JE M'ENTRAÎNERAI À LA RENTRÉE 2026 ? → JE DEMANDE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAES !	5
1. <i>Suis-je concerné(e) ?</i>	6
2. <i>Comment je procède ?</i>	6
3. <i>Qui traite ma demande ?</i>	7
4. <i>Quand dois-je faire ma démarche ?</i>	7
5. <i>Une fois que j'ai bien tout ça en tête...</i>	7
VI. CONSEILS AUX CANDIDATS.	8
1. <i>Un doute sur ton orientation ?</i>	8
2. <i>Une question ?</i>	8
VII. TES CONTACTS DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.	9
1. <i>Contacts des référents par fédération à la Maison Régionale de la Performance (MRP)</i>	9
2. <i>Contacts des référents « sportifs de haut niveau » dans les universités</i>	10

Comment savoir si je suis sportif ayant droit ?

Être sportif ayant droit, c'est être soit :

- **Inscrit sur une des listes du Ministère** en charge des sports,
- **Inscrit dans l'effectif d'une structure de haut niveau** du projet de performance fédéral d'une fédération sportive.

Dans tous les cas, cela veut dire **avoir un numéro PSQS** (Portail de Suivi Quotidien des Sportifs) à jour et **un statut en cours de validité**, avec **la possibilité de télécharger son attestation via son espace personnel**.

Être identifié comme sportif ayant droit par Parcoursup, quel intérêt ?

L'information à retenir, c'est que **les candidatures de sportifs ayant droit sont traitées comme toute candidature**, les résultats étant pour tout le monde le premier critère de classement sur les formations.

Être identifié comme ayant droit offre cependant **deux garanties** :

- ➔ Celle de **recevoir au moins une proposition d'admission dans l'académie scolaire dans laquelle je m'entraîne**, via la CAES en dernier recours ;
- ➔ Celle que **les formations étudient spécifiquement votre candidature** au regard de votre statut.

Connaître le calendrier 2026



Renseigner mon statut de sportif reconnu sur Parcoursup

① Je renseigne la partie « **Activités et centres d'intérêt** » (Onglet « Mon profil ») - **date limite : 1^{er} avril 2026**

② Je me rapproche de mon chef d'établissement actuel afin d'évoquer la singularité de ma situation.

Ce dernier pourra ainsi si besoin :

- **Renseigner le projet sportif dans le supérieur dans la fiche Avenir,**
- **Veiller à ce que tout étalement de scolarité soit mentionné explicitement dans les bulletins ET dans la fiche Avenir** (par ex : terminale dédoublée pour raisons sportives),
- **Faire une demande de dérogation géographique** si besoin : le statut d'interne attribue la qualité de résident du secteur géographique de l'internat. Pour les autres cas, une demande de dérogation doit être faite.

Pour les candidats en reprise d'études ou en réorientation :

La structure accompagnante (dans le cas d'un suivi régulier) pourra mentionner cet élément dans la **Fiche de suivi d'un projet poursuite d'études** (onglet « Mes vœux » > « Détails » d'un vœu) qui pourra être téléchargée puis téléversée dans le dossier par le candidat.

1. Je renseigne la rubrique « sportif/artiste » et renseigne mon numéro PSQS

⚠ Pour les sportifs en convention avec un centre de formation de club professionnel, il est important d'avoir finalisé les renseignements de la base « PSQS ». En l'absence d'identifiant PSQS, veuillez-vous rapprocher de votre responsable au sein de la structure d'entraînement ou du responsable du suivi socioprofessionnel de votre fédération sportive pour l'obtenir.

Sportif / artiste : statut spécifique

Les champs marqués d'un astérisque* sont obligatoires.

Vous êtes* :

- ☒ Sportif de haut niveau
☐ Artiste confirmé
☐ Aucun des deux

Les sportifs qui peuvent se déclarer dans cette section en tant que « sportif de haut niveau » sont uniquement ceux qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Liste ministérielle des sportifs de haut niveau (SHN), catégorie :

- Elite
- Senior
- Relève
- Reconversion

- Liste ministérielle des sportifs des collectifs nationaux (SCN)

- Liste ministérielle des sportifs espoirs (SE)

- Liste des sportifs des projets de performance fédéraux (PPF)

- Liste des sportifs des centres de formation des clubs professionnels (CFCP)

- Liste ministérielle des arbitres et juges sportifs de haut niveau (AJSHN)

Si vous appartenez à l'une de ces catégories vous avez obligatoirement été identifié sur le PSQS (portail de suivi quotidien des sportifs).

Il vous suffit donc de compléter la case ci-dessous avec votre identifiant PSQS.

Votre ID PSQS se trouve :

- Soit sur l'attestation signée par le ministère chargé des sports qui vous a été délivrée et qui est accessible sur votre espace personnel du PSQS
- Soit sur la fiche complète de votre espace personnel du PSQS

Pour toute question relative à l'inscription sur l'une de ces listes, vous êtes priés de vous rapprocher de votre fédération sportive pour connaître les modalités d'intégration relative à son PPF.

Vous trouverez également des informations sur le sport de haut niveau et les différentes catégories évoquées ci-dessus sur le site du [ministère chargé des sports](#).

Numéro d'identification (ID PSQS) :

Vérifier le numéro d'identification

Sport pratiqué :

Catégorie pré-remplie

Discipline pratiquée :

Catégorie pré-remplie

Catégorie :

Catégorie pré-remplie

Structure :

Catégorie pré-remplie

Club :

Catégorie pré-remplie

Informations relatives au Club/Président (Nom, adresse, téléphone, e-mail) (1000 caractères max.)* :

N° de licence :

N° d'affiliation du club :

Informations relatives à l'entraîneur (Nom, adresse, téléphone, e-mail) (1000 caractères max.) :

Je change d'académie pour raisons sportives ? J'anticipe les démarches !

Pour des vœux **en licence en dehors de votre secteur**, il est nécessaire de faire une demande de dérogation avec le motif : « Intégration d'un club sportif ».

Lors de la saisie des vœux, **l'adresse prise en compte est celle des responsables légaux** (pour les candidats de terminale) ; sauf pour les internes, pour lesquels c'est l'adresse de l'internat qui est prise en compte.

Pour chaque vœu en licence non sélective, **le candidat pourra consulter si son dossier relève du secteur correspondant**. (À noter qu'il n'existe pas de notion de secteur pour les vœux dans les filières sélectives).

★ Université de Bourgogne - site de Dijon (21)
Licence - Portail Droit

Type LICENCE Info VŒU CONFIRMÉ État Confirmé. Dossier transmis à l'établissement. Pas de dossier papier à envoyer.

⚠ Consultez les informations sur le secteur de recrutement de cette formation.
[Secteur de recrutement de cette formation](#)

Établissements / Formations demandés

- Université de Bourgogne - site de Dijon (21)
Licence - Droit

Établissements / Formations non demandés

[Voir le détail](#)

Le cadre rouge (ci-dessous dans la ligne de votre vœu de votre dossier) indique automatiquement que vous n'êtes pas du secteur.

Par exemple, un élève dont les responsables légaux résident à Bourg-en-Bresse (département de l'Ain, académie de Lyon) et qui souhaite formuler un vœu de licence dans l'académie de Grenoble doit effectuer une demande de dérogation, en indiquant l'académie, voire le département concerné, en sélectionnant le motif « Intégration d'un club sportif ».

➡ Quelle est la date limite pour effectuer ma démarche ?

La date limite pour demander une dérogation au secteur et compléter sa demande est fixée au **13 mai 2026, 23h59**.

➡ Faire au moins un vœu en dehors de mon secteur : comment je procède ?

1. Se rendre dans l'onglet « **Mes vœux** » > rubrique « **Secteur(s) de licence(s)** » > « **Demander une dérogation** »,
2. Choisir le motif « **Intégration d'un club sportif** »,
3. **Accompagner ma demande d'un texte explicatif** pour préciser la situation si besoin,
4. **Déposer les justificatifs** (Attestation d'inscription sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau / attestation de la fédération, de la structure PPF ou convention de formation en club professionnel / attestation d'intégration d'un centre d'entraînement sportif dans l'académie, département demandé pour la rentrée 2026).

Ma demande sera ensuite examinée par le rectorat de l'académie demandée.

Une réponse à ma demande de dérogation me sera faite, au plus tard, le **20 mai 2026, 23h59**.

Académie	Département	Commune	Origine de la priorisation
Lyon	Ain	Bourg-En-Bresse	Adresses de vos responsables légaux
Lyon			Demande de dérogation

[Retour](#)

Vous êtes admis dans une formation située dans votre secteur de résidence mais vous allez déménager en raison de la mutation de l'un de vos représentant légaux ou parce que vous êtes sportif de haut niveau recruté par un club situé dans une autre académie, vous devez faire une demande mutation. Utilisez la rubrique "Contact".

Je n'ai pas de proposition d'admission dans l'académie où je m'entraînerai à la rentrée 2026 ? → Je demande l'accompagnement de la CAES !

La CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur), après examen de la demande, pourra, si le statut sportif et le lieu d'entraînement le justifient, décider de faire une proposition d'admission dans un établissement compatible avec mon lieu d'entraînement.

Suis-je concerné(e) ?

Tu es concerné si tu appartiens à l'une des catégories suivantes :

- **Tu es inscrit sur l'une des listes de sportifs reconnues par le Ministère en charge des sports ou tu disposeras, au plus tard à la rentrée de septembre, d'un identifiant PSQS à jour** attestant de ton intégration au sein d'une structure d'entraînement de haut niveau du parcours de performance fédéral de ta fédération, **l'attestation PSQS à jour faisant foi.**
- **Tu disposes d'un contrat de travail de sportif professionnel** (toujours en vigueur à la rentrée de septembre).
- **Tu n'as pas reçu de proposition d'admission et n'as pas de vœux en attente** sur l'académie souhaitée et dans des formations adaptées à tes besoins spécifiques (proximité géographique du centre d'entraînement, nécessité de formation proposant des aménagements...).
- **Tu n'as pas eu la possibilité de faire de vœux dans l'académie** te permettant de poursuivre ton double projet.

Comment je procède ?

- ① **Je me connecte à mon dossier Parcoursup et clique sur l'onglet « Contact »** - en cliquant sur mon adresse mail, en haut à droite de l'écran –
- ② **Je rédige un message** précisant :
 - *L'académie que je cible*
 - *Mon lieu d'entraînement*
 - *Le secteur de formation souhaité*
 - *Mes contraintes sportives*
- ③ Un message de réponse me sera ensuite adressé pour que je puisse **transmettre les justificatifs suivants** :
 - *Attestation d'inscription sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (où figure mon numéro PSQS)*
 - *Attestation d'intégration du centre d'entraînement sportif où je pratiquerai à la rentrée 2026*
- ④ En parallèle, **je préviens** :
Ma structure d'entraînement fédérale ou le référent du suivi socioprofessionnel de ma fédération qui relaie la demande auprès de la Maison Régionale de la Performance (via référent disciplinaire).

Qui traite ma demande ?

La CAES réunit des professionnels du rectorat, des référents de la Maison Régionale de la Performance, ainsi que des référents Sportifs de Haut Niveau au sein des universités. Les demandes sont examinées de manière individuelle, avec pour objectif d'identifier des solutions adaptées à chaque situation. Des interlocuteurs dédiés sont mobilisés pour accompagner les candidats tout au long de la démarche.

Quand dois-je faire ma démarche ?

La CAES peut être sollicitée **à partir du 3 juin jusqu'au 10 septembre 2026** mais il est vivement conseillé de demander l'accompagnement de la commission en amont de la rentrée en formation.

À BIEN NOTER

1. Ce n'est pas magique ! La CAES fait au mieux pour trouver des solutions, mais **c'est toujours en fonction de la légitimité de la demande (justificatifs...), des places disponibles, des résultats du candidat et de l'avis des responsables de la formation visée.**
2. La CAES **ne permet pas de candidater sur une formation en particulier**, même si c'est à priori la mieux aménagée au regard des contraintes d'un sportif reconnu. La CAES **n'a pas pour obligation de faire une proposition sur le vœu favori du candidat mais elle fait au plus proche de son projet**, selon les places disponibles, de la qualité du dossier et les autres candidats en liste d'attente.
3. Il n'est pas possible de recevoir une proposition d'admission **pour une formation pour laquelle ta candidature a déjà été refusée la même année.**
4. **Toutes les formations ne peuvent pas être proposées.**

Une fois que j'ai bien tout ça en tête :

- ① **Je crée mon dossier Parcoursup → du 19 janvier au 12 mars 2026**
- ② **Je me renseigne sur les formations** via le moteur de recherche (cliquer sur les fiches des formations, et sélectionner celles qui proposent des aménagements pour les sportifs).
- ③ **Je renseigne jusqu'à 10 vœux → jusqu'au 12 mars 2026**
- ④ **Je confirme mes vœux → jusqu'au 1^{er} avril 2026**
- ⑤ **Je reçois et réponds à mes propositions d'admissions** - acceptation - en attente - ou refus → **du 2 juin au 11 juillet 2026**

➡ J'ai été admis dans une formation qui répond à mes besoins ?

- Je réalise mon inscription administrative en suivant les indications données par la formation (onglet « Mon admission » > bouton « Infos inscription administrative » en dessous de la proposition d'admission acceptée définitivement).

➡ Je n'ai pas reçu de proposition d'admission dans une académie correspondant à mes besoins ?

- Je formule jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant des places disponibles dans le cadre de la phase complémentaire **à partir du 11 juin** (+ 10 autres vœux sur formations en apprentissage possibles).
- Je demande l'accompagnement de la CAES.

Conseils aux candidats

- **N'hésite pas à consulter le moteur de recherche Parcoursup**, en t'appuyant sur les fiches de présentation des formations, afin d'identifier les aménagements proposés aux sportifs de haut niveau ainsi que les coordonnées du référent SHN de chaque établissement. Un critère de sélection spécifique « aménagements pour les SHN » est disponible dans le moteur de recherche pour faciliter l'identification des formations adaptées.
- **Contacte au plus tôt les référents Haut Niveau des formations ciblées pour leur communiquer ton calendrier hebdomadaire et annuel de contraintes sportives sur la saison à venir afin d'anticiper au mieux l'aménagement de ta formation.** Nous te conseillons donc de te rapprocher au plus tôt de ta fédération pour déterminer ton calendrier de compétitions officielles / stages équipe de France et le renseigner dans un document A4, et préparer un deuxième document faisant apparaître tes contraintes d'entraînement hebdomadaires, de déplacement entre domicile, lieu d'entraînement, lieu de formation comme base de réflexion.

Un doute sur ton orientation ?

1. **Fais le point** avec le référent suivi socioprofessionnel de ta fédération ou de la structure d'entraînement qui te recrute,
2. **Contacte le référent Haut Niveau** de la formation qui t'intéresse,
3. **Mets toi en lien avec le CIO** le plus proche de chez toi **ou le psychologue de l'éducation nationale de ton établissement**, rends toi sur Monorientationenligne.fr.

Une question ?

Envoie un message à un-e chargé-e de mission Parcoursup via l'onglet « Contact » depuis mon espace Parcoursup.

Appelle le numéro vert dédié 0 800 400 070 :

- dès le **19 janvier** pour des questions sur l'orientation et la procédure,
- dès le **2 juin** pour toutes questions personnelles sur ton dossier.

Du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures.

Contacte ta fédération (référent du suivi socioprofessionnel) ou ta structure d'entraînement fédérale pour qu'ils fassent le lien avec la Maison Régionale de la Performance (MRP).

Tes contacts dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts des référents par fédération à la Maison Régionale de la Performance (MRP)

Lucile GEOFFRAY

lucile.geoffray@mrpaura.fr

Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI

franck.bouchetal-pellegri@mrpaura.fr

Timothée BOMMIER

timothee.bommier@mrpaura.fr

Fédérations	Référents	Fédérations	Référents
Aéromodélisme	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Karaté	Timothée BOMMIER
Aéronautique	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Kick Boxing Muaythai	Lucile GEOFFRAY
Aérostation	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Lutte	Franck BOUCHETAL PELLEGGRI
Athlétisme	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Montagne Escalade	Lucile GEOFFRAY
Aviron	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Motocyclisme	Timothée BOMMIER
Badminton	Lucile GEOFFRAY	Motonautique	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI
Baseball softball	Timothée BOMMIER	Natation	France BOUCHETAL PELLEGGRI
Basketball	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Parachutisme	Timothée BOMMIER
Billard	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Pêches sportives	Timothée BOMMIER
Bowling	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Pentathlon moderne	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI
Boxe	Lucile GEOFFRAY	Pétanque et jeu provençal	Franck BOUCHETAL PELLEGGRI
Canoë-Kayak	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Planeur Ultra Léger Motorisé	Timothée BOMMIER
Clubs Alpains et de Montagne	Lucile GEOFFRAY	Roller et Skateboard	Lucile GEOFFRAY
Course d'orientation	Timothée BOMMIER	Rugby	Timothée BOMMIER
Cyclisme	Timothée BOMMIER	Savate boxe française	Timothée BOMMIER
Danse	Lucile GEOFFRAY	Ski	Lucile GEOFFRAY
Equitation	Timothée BOMMIER	Ski nautique	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI
Escrime	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Sport adapté	Timothée BOMMIER
Etudes et sports sous-marins	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Sport automobile	Timothée BOMMIER
Flying disc	Christèle COL-PRADIER	Sport boules	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI
Football	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Sports de glace	Lucile GEOFFRAY
Football Américain	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Squash	Timothée BOMMIER
Force	Timothée BOMMIER	Taekwondo	Franc BOUCHETAL PELLEGGRI
Golf	Lucile GEOFFRAY	Tennis	Lucile GEOFFRAY
Gymnastique	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI	Tennis de table	Lucile GEOFFRAY
Haltérophilie	Franck BOUCHETAL PELLEGGRI	Tir	Lucile GEOFFRAY
Handball	Timothée BOMMIER	Tir à l'arc	Lucile GEOFFRAY
Handisport	Timothée BOMMIER	Triathlon	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI
Hockey/gazon	Lucile GEOFFRAY	Twirling bâton	Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI
Hockey sur glace	Lucile GEOFFRAY	Voile	Timothée BOMMIER
Judo	Franck BOUCHETAL PELLEGGRI	Vol en planeur	Timothée BOMMIER
Volley	France BOUCHETAL PELLEGGRI	Vol libre	Timothée BOMMIER

Pour plus d'information :

Concernant **les aménagements**, vous pouvez :

- **consulter le guide du sportif étudiant** de la MRP ;
- **consulter la fiche formation Parcoursup** de l'université ou école de votre choix, rubrique « sportif de haut niveau » ;
- **contacter le référent SHN** de l'université ou de l'école de votre choix. En fonction de votre cursus et de vos besoins, celui-ci pourra vous renseigner sur les facilités offertes par son établissement.

Les aménagements les plus communément proposés sont :

- ✓ un accompagnement individualisé par un enseignant de la filière,
- ✓ un étalement de la durée du cursus,
- ✓ des adaptations du calendrier des examens,
- ✓ des preneurs de note,
- ✓ du soutien enseignant (cours de soutien réalisés par un enseignant),
- ✓ du tutorat étudiant (cours de soutien réalisés par un étudiant),
- ✓ des dispenses d'assiduité,
- ✓ des changements de groupe de travaux dirigés et de travaux pratiques,
- ✓ des facilités d'accès aux équipements sportifs universitaires (salles de musculation) dans la limite des règlements desdites installations.

Contacts des référents « Sportifs de Haut Niveau » dans les universités et écoles :

Université Lyon 1	Miloud Blalouz	miloud.blalouz@univ-lyon1.fr
Université Lyon 1 (STAPS)	Sébastien Meyer	shn.staps@univ-lyon1.fr
Université Lyon 2	Norbert Meyssirel	norbert.meyssirel@univ-lyon2.fr
Université Lyon 3	Alexandre Millot	alexandre.millot@univ-lyon3.fr
INSA Lyon	Herve Bizzotto	herve.bizzotto@insa-lyon.fr
EM Lyon	Mickael Romezy	romezy@em-lyon.com
Université de St Etienne	Séverine Bovero	severine.bovero@univ-st-etienne.fr
Université de Grenoble Alpes	Philippe Giroud	philippe.giroud@univ-grenoble-alpes.fr
Université de Clermont Auvergne	Patrick Ladouce	patrick.ladouce@uca.fr
Université Savoie Mont Blanc	Jean-Baptiste Evrot	jean-baptiste.evrot@univ-smb.fr
Université Savoie Mont Blanc STAPS	Yannick Duby	yannick.duby@univ-smb.fr
Grenoble Ecole de management	Agnès Angelier	agnes.angelier@grenoble-em.com